



Ville de Dreux

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 30 AVRIL 2026

DÉLIBÉRATION N°DEL2026-095

Attribution de subventions – Budget primitif – Budget principal – Exercice 2026 (Finances)

7.5

Rapporteur : André HOMPS

Nombre de membres en exercice	39
Nombre de présents	29
Nombre de pouvoirs	3
Votants	32

L'an deux mille vingt-six, le trente avril à dix-neuf heures et trente-neuf minutes, le Conseil municipal de la Mairie de Dreux, dûment convoqué le 24 avril 2026, s'est réuni à DREUX sous la Présidence de Monsieur Abdel-Kader GUERZA.

Étaient présents

Abdel-Kader GUERZA, Marie-Françoise SCAVENNEC, André HOMPS, Christophe LE CICLE, Florence ARCHAMBAUDIERE, Sabine FRETEY, Mounir CHAKKAR, Fatiha MESSAOUDI, Slimane MORDI, Fouzia KAMAL, Christophe LE DORVEN, Caroline SIMOES, Mathieu TRIBOUILLOIS, Halima TAIBI, Asma SHAHZAD, Nelson FONSECA, Hakan YILDIZ, Mattis AIT-MOUHOUB, Jean-Michel POISSON, Talal ABDUL-KADER, Eric DUQUESNOY, Pierre-Frédéric BILLET, Esra ATSAK, Marie DALENÇON, Jean LESPINAS, Youssef LAMRINI, Yasemin ALBAYRAK, Valentino GAMBUTO

Étaient excusés

Martine PITOU, Philippe RIVE, Jacques ALIM, Nadine CHOLIN, Arnaud DAUTREY, Ratko KLISURA, Sophie WILLEMIN, Frédéric COVET,

Pouvoirs

Caroline BRAY donne procuration à Marie-Françoise SCAVENNEC, Véronique JULIÉ donne procuration à Mathieu TRIBOUILLOIS, Caroline VABRE donne procuration à Jean-Michel POISSON

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Marie-Françoise SCAVENNEC

Je vous sou mets en annexe la liste des subventions de fonctionnement proposée au budget primitif 2026 au profit de divers associations et organismes dont vous trouverez le détail ci-après.

Par ailleurs, chaque association bénéficiant de financements publics doit signer le contrat d'engagement républicain conformément aux dispositions du décret n°2021-1947 du 31 décembre 2021, pris en application de l'article 10-1 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

ENTENDU l'exposé de André HOMPS,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité

- Adopte la liste des subventions de fonctionnement proposée au budget primitif 2026 au profit de divers associations et organismes dont le détail est joint en annexe,

Le registre dûment signé.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique accessible par le site internet www.telerecours.fr.

La secrétaire de séance



Marie-Françoise SCAVENNEC

Le Maire,



Abdel-Kader GUERZA

Document certifié exécutoire

Dépôt à la Sous-Préfecture de DREUX le

Et publication sur le Site Internet de la ville de Dreux

le 06 MAI 2026

Accusé de réception en préfecture
028-212801344-20260430-DEL2026-095-DE
Date de télétransmission : 06/05/2026
Date de réception préfecture : 06/05/2026

Mairie de Dreux

2 rue de Châteaudun – BP 80 129 – 28 103 Dreux cedex – Tél. 02 37 38 84 12 – www.dreux.com